



## VILLE DU BOUSCAT

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DOSSIER N° 23 :**

**CONVENTION DE DELEGATION DE  
MAITRISE D'OUVRAGE ET  
PARTICIPATION FINANCIERE A  
L'AMENAGEMENT DE LA LIGNE  
VERTE (PHASE 2) ENTRE LA RUE  
RIGAL ET L'AVENUE DE LA  
LIBERATION**

### **Séance ordinaire du 26 Juin 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Juin 2018

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Bérengère DUPIN (à Denis QUANCARD), Odile LECLAIRE (à Gwénaél LAMARQUE), Françoise COSSECQ (à Agnès FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Daniel CHRETIEN), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Grégoire REYDIT (à Bénédicte SALIN), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE)

**Absent :**

**Secrétaire :** Jessica CASTEX

**DOSSIER N° 23 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTICIPATION FINANCIERE A L'AMENAGEMENT DE LA LIGNE VERTE (PHASE 2) ENTRE LA RUE RIGAL ET L'AVENUE DE LA LIBERATION**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Bordeaux Métropole propose aux communes du Bouscat et Bruges, un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour la phase 2 de l'aménagement d'une voie de déplacement doux dite "Ligne Verte".

L'opération consiste à aménager la voie ferrée désaffectée ou le bas de talus entre la place Ravezies et la future halte Le Bouscat-Sainte Germaine, en passant par la station « La Vache » du tram-train, tenant compte du contexte naturel, pour développer un projet paysager intégrant les déplacements doux (piétons/deux roues), sur un linéaire de l'ordre de 3,3 km, réparti sur le territoire des communes du Bouscat et Bruges.

Le Conseil Municipal avait délibéré favorablement le 12 décembre 2017 pour convenir de la délégation de Maîtrise d'ouvrage à Bordeaux Métropole pour coordonner la réalisation des études et travaux, ainsi que des modalités de participations financières de la commune et des aides attendues de la Métropole pour la première phase entre la place Ravezies et la rue Rigal.

La présente délibération a pour objet de proposer le même principe de délégation de la Maîtrise d'ouvrage pour la deuxième phase de travaux, les modalités financières de réalisation et participation de chacune des collectivités, la participation financière du FEDER sollicitée par Bordeaux Métropole et les participations financières au titre des acquisitions foncières.

- L'estimation des travaux pour la phase 2, au stade des études de projet est de 1 600 000 €, soit 800 000 € pour chacune des communes. Une subvention au titre du RI Nature de Bordeaux Métropole pourra être obtenue à hauteur de 333 000 € pour chacune d'elle (50 % du montant HT des travaux) ;
- Par ailleurs, Bordeaux Métropole sollicitera au titre du FEDER, une aide à hauteur de 164 000 € pour chacune des communes sur l'ensemble des travaux et études de l'ensemble du projet (Phase1 + phase 2) ;
- Les communes doivent prendre à leur charge des acquisitions foncières nécessaires à la bonne réalisation de la phase 2 du projet à l'arrière de la station de tramway "La Vache" et à l'arrière de la concession Peugeot/Citroën au Bouscat. Celles-ci sont estimées à 200 000 €. La Direction de la Nature a prévu une enveloppe de 100 000 € pour accompagner les communes (50 % des montants qui seront engagés, dans la limite de 100 000 €).

Le principe de la réalisation de cette phase 2 de travaux est inscrite au contrat de Co développement 4 (2018-2020) voté lors du conseil de Métropole du 8 juin 2018.

Le Conseil de Bordeaux Métropole a par ailleurs délibéré dans les mêmes termes lors du Conseil de Bordeaux Métropole du 15 juin 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention entre la Métropole et les communes du Bouscat et Bruges,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 15 juin 2018 qui prévoit des participations au titre du Règlement d'Intervention Nature pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase, les acquisitions foncières et une demande de subvention au titre des fonds FEDER,

CONSIDERANT l'intérêt pour les usagers et la collectivité d'améliorer l'inter modalité des modes de transport et développer les modes de transport alternatifs,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Accepte le principe de la participation de la commune aux travaux de la phase 2 de la Ligne Verte,

**Article 2 :** Accepte le principe de coordination de l'opération par Bordeaux Métropole,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de financement des travaux, des acquisitions foncières, la perception de fonds FEDER, ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**Article 4 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget chapitre 204.

Fait et délibéré le 26 juin 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. M. T.

